

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY / MME. MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
16 Décembre 2016**

**OBJET** : Financement d'actions sociales visant à accompagner les ménages en 2017 dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) - 1ère répartition

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- de subventionner les opérateurs qui seront chargés, en 2017, de la mise en œuvre d'actions sociales, et de leur attribuer conformément au tableau figurant au rapport, un montant total de 1 735 456 €.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions types prévues à cet effet.

Ces conventions prendront effet à la date de leur notification mais prévoiront le subventionnement des mesures d'accompagnement social effectuées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La dépense d'un montant de 1 735 456 euros sera financée sous réserve de la disponibilité des crédits de paiement au titre du budget 2017 sur le chapitre 65.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**